

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U  
2021  
RIUNIONE DI U 30 DI SETTEMBRE È DI U 1<sup>MU</sup>  
D'OTTOBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DU 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE 2021

2020/02/034

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LOUIS POZZO DI BORGIO  
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**OBJET : Problématique des biomédias en Corse**

Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le Conseiller, pour cette question je vais donc essayer de répondre en apportant des éléments très précis.

Mais en préambule, je voudrais dire deux mots à nos confrères ici présents dans cette Assemblée. Le travail que nous avons à faire sur les déchets et notre ami Jean-Martin l'a rappelé, il s'agit d'un mur, je ne compte pas le gravir tout seul. Bien évidemment, nous sommes en train de purger l'aspect technique et administratif et je ne manquerai pas de revenir vers vous assez rapidement et notamment auprès des intercommunalités et des communes qui détiennent tout ou partie de la clé.

Donc revenons aux biomédias et plus précisément la question posée par Monsieur Louis Pozzo di Borgo. Bien-sûr que c'est un aspect, extrêmement préoccupant que nous avons découvert, non pas cette année mais, depuis quelque temps maintenant. Il ne constitue qu'un aspect du problème global de pollution du milieu marin puisqu'il en fait partie, on sait très bien que les plastiques macrodéchets et micro-déchets, ce phénomène qui est lié directement ou indirectement aux biomédias sur toute l'aire de la méditerranée. C'est un enjeu extrêmement préoccupant, je vous le confirme.

Les effets néfastes de cette pollution n'épargnent ni les espèces marines ni les fonds marins et, compte tenu des germes bactériologiques qu'ils sont susceptibles de contenir, ils constituent une menace sanitaire évidente avec un impact direct sur les êtres humains.

À cet égard, la Collectivité via l'Office de l'Environnement, est décidée à engager ou à appuyer toute démarche juridique contre les producteurs de ces déchets. Nous sommes en train de constituer un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

De manière concomitante, il est en effet fondamental d'établir un recensement précis des types de biomédias utilisés dans chacune de ces stations et vous l'avez précisé, lorsqu' on se rend compte qu'il y a un dysfonctionnement, ce n'est pas moins de 2 millions de capsules qui se sont répandues sur nos côtes. Vous avez cité dans vos propos *Acqua publica* et on peut les remercier d'avoir rapidement résorbé le problème puisqu'au moment où l'on se parle il est réglé depuis déjà fort longtemps. Mais quoiqu'il en soit on continue de recevoir ces biomédias du pourtour méditerranéen et certainement de l'Italie.

Donc, la démarche qui est en cours est une démarche qui va permettre à être beaucoup plus opérationnel.

Nous avons d'ores et déjà mandatés nos agents qui sont commissionnés et qui vont intervenir dans des missions de récupération de ces supports puisqu'au moment où je vous parle nous n'avons aucun fonds de dossier, si ce n'est les réseaux sociaux et qui s'interrogent, qui posent des questions.

J'invite d'ailleurs les personnes qui récupèrent ce genre de chose, d'en informer l'office de l'environnement le plus rapidement possible puisque nous devons établir des constats et des procès-verbaux afin nous puissions ensuite les verser à un fonds de dossier pour pouvoir déposer une plainte.

Enfin, dans le cadre de sa politique menée au titre de la lutte antipollution, l'Office de l'environnement joue un rôle bien évidemment dynamique dans la sensibilisation et la prévention afin que la Corse soit dotée de plans d'intervention efficaces, de personnels formés et entraînés ainsi que de matériel approprié pour affronter de façon efficiente ce type de catastrophe écologique et socio-économique.